



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal Du 29 octobre 2018 à 20 h 30

Présents : M Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M Cyril GOUDARD, M. Christian SEURAT, M. Eddy LABBÉ, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD.

Absentes excusées : Mme Christine AUCEL pouvoir à Mme Sylviane BOUCHARD, Mme Isabelle BERNARD pouvoir à M. Éric GAILLARD, Mme Marie-Hélène MORETEAU, Mme Schérazade TOUNSI.

Absents: M. Fabrice ANGELOT, M. Jérémy GRANDJEAN.

Madame Sylviane BOUCHARD est nommée secrétaire de séance.

Après l'adoption du compte rendu de séance du 26 septembre 2018 à l'unanimité, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1. Attribution d'une indemnité de conseil au comptable du Trésor d'Ambérieu-en-Bugey

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer, le taux maximum de l'indemnité de conseil au trésorier d'Ambérieu-en-Bugey Monsieur Christian LAMUR pour 2018 et les années à venir. Cette année l'indemnité s'élève à 383.77 €. Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Convention avec le Département de l'Ain pour l'aménagement de la rue de la Libération – RD 904

La Commune de Saint-Maurice-de-Rémens, dans le cadre des travaux de sécurisation du village, tranche 3, souhaite aménager la rue de la Libération, du parking de l'école jusqu'au carrefour avec la rue du Pollon. (Entrée Ouest du village).

Cet aménagement consiste notamment à créer un cheminement doux, piétons et cycles, ainsi que l'aménagement d'espaces verts.

La chaussée existante sera calibrée à 6 mètres. Un plateau surélevé sera créé et le plateau existant si cela est possible, sera repris.

S'agissant de travaux situés sur le domaine public routier départemental, le Département de l'Ain a établi une convention précisant les engagements respectifs de chaque collectivité.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec le Département de l'Ain.

Les travaux devraient débuter courant 2019.

3. Augmentation du temps de travail de Madame Fabienne PERRUCHE.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail de Madame Fabienne PERRUCHE, adjoint technique en raison de la suppression en juillet 2018, du contrat aidé qui intervenait à l'école primaire.

Depuis la rentrée scolaire 2018, Madame PERRUCHE effectue, en plus de son temps de travail habituel, le ménage de la classe du directeur, à raison de 5 heures par semaine. Ces heures sont actuellement payées en heures complémentaires aussi il est proposé d'augmenter son temps de travail, de 3 heures hebdomadaires annualisées, à 8 heures hebdomadaires annualisées.

Proposition validée à l'unanimité.

4. Modification du taux de l'indemnité du maire et de la première adjointe

La loi 2016-1500 du 08 novembre 2016, permet aux maires de toutes les communes, sans condition de seuil, de percevoir de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, ou de demander à ne pas bénéficier du montant maximum.

A ce jour le Maire perçoit l'intégralité de l'indemnité soit : 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur GAILLARD propose au conseil municipal de revenir aux taux fixés en début de mandat c'est-à-dire, de diminuer le taux de son indemnité et d'augmenter le taux de l'indemnité de Madame BOUCHARD, première adjointe, compte tenu du temps que celle-ci consacre à la mairie.

L'enveloppe globale indemnitaire ainsi que le taux des indemnités des autres adjoints et conseillers municipaux resteront inchangés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer :

- L'indemnité du Maire à **25.75 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de la 1^{ère} adjointe à **13.50 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Les indemnités des 2^e, 3^e et 4^e adjoints restent inchangées à **5.90 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- de même pour les indemnités de 3 conseillers municipaux fixées à **2.35 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

5. Maîtrise d'œuvre « Réhabilitation des réseaux humides ». Programme de travaux 2019-2020. Avant-projet et dossier de demande de subventions

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des études et des travaux de « Réhabilitation des réseaux humides – Programme de travaux 2019-2020 » la Commune souhaite se faire aider par un bureau d'études.

L'entreprise EAU+01 de Châtillon la Palud, a établi un marché de maîtrise d'œuvre pour l'avant-projet détaillé et la réalisation du dossier de demande de subventions pour les travaux de réhabilitation des réseaux humides de la Commune, à savoir la mise en séparatif des eaux usées ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable. Le montant de cette maîtrise d'œuvre s'élève à 13 600 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité attribue à EAU+01 le marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 13600.00 € HT pour la « Réhabilitation des réseaux humides ». Programme de travaux 2019-2020. Avant-projet et dossier de demande de subventions.

6. Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre du 09 février 2018 – Sécurisation de la ressource en eau

En février 2018, un contrat de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la ressource en eau a été établi par l'entreprise EAU+ 01.

Ce dossier correspond au remplacement de la conduite d'eau potable entre le château d'eau et Martinaz.

Compte tenu que la commune est tenue d'alimenter les sites ACMUTEF et TRANSPOLIS en eau potable et d'assurer un débit suffisant pour la défense incendie, une modification du projet est nécessaire. L'alimentation en eau potable des sites se ferait par la route de Leyment au lieu de la route de Martinaz, la traversée des sites étant prise en charge par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Le coût des travaux estimé passe de 401 500 € HT à 430 000 € HT. Un diagnostic complémentaire du réservoir d'eau potable, sera effectué, (réhabilitation du réservoir actuel avec station de surpression ou construction d'un réservoir semi-enterré) afin de permettre aux élus d'effectuer le meilleur choix. De ce fait, le montant de la maîtrise d'œuvre passe de 19 350 € HT à 28 800.74. € HT. Soit un surcoût de 9 450.74 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider l'avenant de EAU+01 d'un montant de 9450.74 € HT et de l'autoriser à le signer. Demande acceptée à l'unanimité.

7. Maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du schéma de distribution d'eau potable

Un marché en procédure adaptée a été lancé pour la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du schéma de distribution d'eau potable

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mercredi 24 octobre 2018, à 20 h en mairie a étudié les trois dossiers reçus :

Dossier 1 : EURL INFRATECH – 01250 REVONNAS

Tranche ferme 26950 € HT Tranche conditionnelle 18790 € HT - Délai de réalisation 10 mois.

Dossier 2 : EAU+01 EURL DESBIOLLES LILIAN – 01320 CHATILLON LA PALUD

Tranche ferme 24990 € HT Tranche conditionnelle 16730 € HT - Délai de réalisation 8 mois.

Dossier 3 : AINTEGRA SARL – 01250 MONTAGNAT

Tranche ferme 28800 € HT Tranche conditionnelle 18123 € HT - Délai de réalisation 10 mois.

Elle a retenu la proposition de l'entreprise EAU+01 EURL DESBIOLLES LILIAN de Châtillon la Palud comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au vue des critères prix et délais. 24 990 € HT pour la tranche ferme et 16 730 € HT pour la tranche conditionnelle, délai de réalisation 8 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité suit l'avis de la commission d'appel d'offres et attribue la mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du schéma de distribution d'eau potable à l'entreprise EAU+01 EURL DESBIOLLES LILIAN.

8. Décision modificative sur le budget de l'eau

Augmentation des dépenses d'investissement :

Compte 2315	Opération sécurisation ressource en eau	+ 20 161 €
Compte 2315	Opération étude diagnostique du système d'alimentation d'eau potable	+ 29 988 €
Compte 2315	Opération réhabilitation des réseaux humides	+ 7 031 €
	Total	+ 57 180 €

Augmentation des recettes d'investissement :

Compte 13111 - Subvention agence de l'eau		
	Etude diagnostique du système d'alimentation d'eau potable	+ 12 495 €
Compte 1313 - Subvention du Conseil Départemental pour la sécurisation de la ressource en eau.		+ 6 912 €
Compte 1641	Emprunt	+ 37 773 €
	Total	+ 57 180 €

9. Décision modificative sur le budget de l'assainissement

Diminution des dépenses d'investissement :

Compte 2315 - Opération Etude diagnostique du réseau d'assainissement	- 10 000 €
---	------------

Augmentation des dépenses d'investissement

Compte 2315 - Opération Réhabilitation des réseaux humides	+ 10 000 €
--	------------

10. Création d'un cheminement doux, RD 904, rue de la Libération

Monsieur le Maire rappelle le dossier de sécurisation du village et notamment la tranche 3, concernant le carrefour de la rue du Pollon avec la rue de la Libération.

Cette tranche de travaux prévoit notamment la réalisation d'un aménagement du bas-côté de la rue de la Libération (RD 904) avec création d'un cheminement doux, réservé aux piétons et aux vélos.

Le montant de la réalisation de ce cheminement doux, compris dans le chiffrage de la tranche 3 s'élève à 78 936.84 € HT.

Ces travaux pouvant être subventionnés par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain à hauteur de 50 %, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention. Proposition acceptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Une deuxième campagne de dératization a eu lieu en octobre sur tout le réseau d'assainissement.

Un dossier sera déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires pour l'accessibilité du cimetière. Principal objectif, rendre le cimetière accessible aux personnes à mobilité réduite.

La porte entre les deux cimetières sera supprimée.

Le 02 décembre, lors de leur traditionnelle Sainte Barbe, les pompiers rendront hommage à Christophe BRUN, conseiller municipal décédé en juin dernier, en apposant une plaque commémorative au cimetière de Saint Maurice.

Pendant l'absence de Madame Fabienne HIRAUT, agent de l'agence postale communale, les horaires d'ouverture de la poste et de la mairie sont les suivants :

Mardi 8 h 30 - 11 h 30
Jeudi 8 h 30 - 11 h 30
Vendredi 14 h 00 - 17 h 30

PLANNING DE LA COLLECTE SELECTIVE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

La collecte s'effectue un vendredi sur deux les semaines paires aux dates suivantes :

11 janvier	5 avril	12 juillet	4 oct
25 Janvier	19 avril	26 juillet	18 oct
8 février	3 mai	9 août	31 oct*
22 février	17 mai	23 août	15 nov
8 mars	31 mai	6 sept	29 nov
22 mars	14 juin	20 sept	13 déc
	28 juin		27 déc

*** La collecte aura lieu le jeudi 31 octobre** (le vendredi 01 novembre étant férié)
Il est impératif de sortir votre sac la veille au soir de la collecte

**Les vœux du maire se dérouleront le vendredi 25 janvier 2019 à 19 h 00.
Salle plurivalente.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.



Le Maire,
Éric GAILLARD